



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE le 10 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Francine BUREAU, Christian BLOCK, Anita BONNIN, François D'AUZAC DE LA MARTINIE, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Pierre FREMONT, Morgane JANSEN-REYNAUD, Franck LECALIER, Jean-Mary LEJEUNE, Patricia LHYVERNAY, Henri MAILLOT, Céline MERLIOT, Caroline OMODEÏ, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Patrick THIERRY, Sophie VAN DEN ZANDE, Christine WANNER.

Pouvoirs donnés : Nathalie BLATEAU-GAÜZERE à Florence PITOUN
Laurine DUMAS à Morgane JANSEN-REYNAUD

Secrétaire de séance : Patricia LHYVERNAY

Compte-rendu de la séance du 29 mars 2014 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2014, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

<u>Vote</u>	Pour 23	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Suffrages exprimés : 23

2014-04-01
ELECTION DES MEMBRES
DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles le Conseil municipal peut former des Commissions municipales.

M. le Maire propose que soient formées les Commissions suivantes avec leurs membres (CF TABLEAU JOINT)

M. Lejeune et Mme Bureau font part de plusieurs remarques au sujet de la composition des Commissions.

Tout d'abord, ils estiment que le nombre de commissions est trop important. M. le Maire leur répond qu'il avait effectivement cherché à réduire le nombre des commissions mais que cela s'avérait compliqué dans la pratique ce qui l'avait conduit à maintenir celles proposées.

Ensuite, ils estiment que la proportionnalité de leur représentation dans les commissions n'est pas respectée et demandent à pouvoir être présents dans toutes les commissions qui comptent plus de 7 membres. M. le Maire prend en compte cette remarque en acceptant que M. Lejeune participe à la commission des Finances et Mme Bureau à la Commission du Personnel.

Enfin, ils font remarquer que la composition de la commission urbanisme est un peu légère. M. le Maire leur répond que cela correspond à un choix qu'il estime le plus adapté à la gestion de cette compétence.

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Valide la formation et la composition des Commissions municipales telle que présentée en annexe.**

<u>Vote</u>	Pour 20	Abstention 3	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2014-04-02
ELECTION DU CONSEILLER EN CHARGE DU
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut désigner un conseiller en charge du Conseil municipal des jeunes.

Florence PITOUN se porte candidate.

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne Florence PITOUN en qualité de conseiller en charge du Conseil municipal des jeunes.

<u>Vote</u>	Pour 23	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2014-04-03
ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU CCAS

M. le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la famille selon lesquelles le Conseil Municipal doit :

- 1) déterminer le nombre de personnes devant siéger au sein du CCAS
- 2) désigner en son sein des représentants pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (*la moitié du nombre décidé au 1 ; les autres étant directement nommés par le Maire*)

Oùï ces explications, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

1) fixe à 16 le nombre de personnes siégeant au sein du CCAS

2) désigne en son sein Mmes et Mrs :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| - Patricia LHYVERNAY | - Christine WANNER |
| - Richard SCHMIDT | - Nathalie BLATEAU-GAÜZERE |
| - Jean-Pierre BERTRAND | - Laurine DUMAS |
| - Evelyne DUPUY | - Francine BUREAU |

pour siéger au conseil d'administration du CCAS

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2014-04-04

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SDEEG

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Dominique ALCALA, Henri MAILLOT, Sophie VAN DEN ZANDE et Pierre FREMONT se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne

Dominique ALCALA (suppléant : Sophie VAN DEN ZANDE)

Et

Henri MAILLOT (suppléant : Pierre FREMONT)

en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SDEEG.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2014-04-05

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SIGAS

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales des Hauts de Garonne pour sa compétence CLIC.

Patricia LHYVERNAY, Richard SCHMIDT, Dominique ALCALA, Caroline OMODEÏ se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne

Patricia LHYVERNAY (suppléant : Dominique ALCALA)

Et

Richard SCHMIDT (suppléant : Caroline OMODEÏ)

en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SIGAS.

<u>Vote</u>	Pour 23	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2014-04-06

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SPIRD

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat mixte de Protection contre les Inondations de la Rive Droite.

Jean-Pierre BERTRAND, Henri MAILLOT, Christian BLOCK et Anita BONNIN se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne

Jean-Pierre BERTRAND (suppléant : Christian BLOCK)

Et

Henri MAILLOT (suppléant : Anita BONNIN)

en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SPIRD.

<u>Vote</u>	Pour 23	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2014-04-07

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SYNDICAT DU PIAN

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat du PIAN.

Jean-Pierre BERTRAND, Henri MAILLOT, Christian BLOCK et Sophie VAN DEN ZANDE se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne

Jean-Pierre BERTRAND (suppléant : Christian BLOCK)

Et

Henri MAILLOT (suppléant : Sophie VAN DEN ZANDE)

<u>Vote</u>	Pour 23	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2014-04-08
ELECTION DU REPRESENTANT
DE LA COMMUNE
AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner un représentant auprès de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CUB

Franck LECALIER et Evelyne DUPUY se portent candidas.

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne Franck LECALIER (suppléant : Evelyne DUPUY) en qualité de représentant auprès de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CUB

<u>Vote</u>	Pour 23	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2014-04-09
ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès de la Mission locale.

Anita BONNIN, Sophie VAN DEN ZANDE, Evelyne Dupuy et François D'AUZAC DE LA MARTNIE se portent candidats.

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne
Anita BONNNIN (suppléant : Evelyne DUPUY)
Et
Sophie VAN DEN ZANDE (suppléant : François D'AUZAC DE LA MARTINIE)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein de la Mission locale

<u>Vote</u>	Pour 23	Abstention 0	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2014-04-10

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DES HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune au sein des Hauts de Garonne Développement.

Dominique ALCALA, Anita BONNIN, Sophie VAN DEN ZANDE et François D'AUZAC DE LA MARTNIE se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne

Dominique ALCALA (suppléant : Sophie VAN DEN ZANDE)

Et

Anita BONNIN (suppléant : François D'AUZAC DE LA MARTINIE)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein des Hauts de Garonne Développement

Vote

Pour 23

Abstention 0

Contre 0

2014-04-11

RENOUVELLEMENT DU MANDATAIRE
AUPRES DE LA SEMIB

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner un mandataire pour siéger au sein de la Société d'Economie Mixte de construction de Bruges (SEMIB), organisme chargé de construire et gérer des logements sociaux dont certains sont situés sur la commune de Bouliac.

Dominique ALCALA et Patricia LHYVERNAY se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne Dominique ALCALA (suppléant : Patricia LHYVERNAY) en qualité de mandataire auprès de la SEMIB.

Vote

Pour 23

Abstention 0

Contre 0

2014-04-12

ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner un représentant auprès du Ministère de la défense, interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense, chargé de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Evelyne DUPUY et Florence PITOUN se portent candidates.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne Evelyne DUPUY (suppléante : Florence PITOUN) en qualité de correspondant défense.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2014-04-13

**FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT
DES COMMUNES 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2014 et fait part de la somme de 23 149 € attribuée par le département à la commune de Bouliac.

Il détaille dans le tableau suivant les opérations qui pourraient être financées dans ce cadre (montants TTC) :

Tondeuse autoportée	28 000,00 €
Acquisition d'un chapiteau extérieur pour manifestations	6 500,00 €
Renouvellement ordinateurs	5 000,00 €
Réfection cours de tennis en terre battue	42 000,00 €
Self réfectoire primaire	30 000,00 €
Tableau numérique école primaire	5 000,00 €
Installation d'un préfabriqué Plaine des Sports	73 000,00 €
Eclairage public	5 000,00 €
TOTAL	194 500,00 €

Mme Bureau indique que son groupe s'abstiendra sur le vote de cette délibération ainsi que des suivantes étant donné qu'ils n'ont pas pu travailler sur les dossiers présentés.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réaliser en 2014 les opérations détaillées ci-dessus afin de percevoir le montant du FDAEC.

Vote Pour 20 Abstention 3 Contre 0

2014-04-14

MISE EN PLACE DES TARIFS
POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires impose une nouvelle organisation des horaires des écoles à partir de la rentrée de septembre 2014.

Il explique que la municipalité travaille depuis de nombreux mois sur la mise en place de cette réforme, notamment par le projet de création d'un service périscolaire qui permettra l'organisation d'activités de loisirs grâce au recrutement d'une dizaine d'animateurs et un partenariat avec les associations bouliacaises.

Afin de pouvoir distribuer au plus vite les feuilles d'inscription pour le périscolaire et ainsi préparer au mieux la rentrée de septembre 2014, il propose aujourd'hui de voter les tarifs suivants appliqués aux activités périscolaires :

- Du lundi au vendredi, de 7h00 à 8h30 : taux d'effort de 0,025% appliqué au quotient familial du foyer (*soit environ 30 centimes d'€ par matinée pour un revenu mensuel de 3 500 €*)
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h00 à 19h00 : taux d'effort de 0,063% par heure appliqué au quotient familial du foyer, toute nouvelle heure commencée étant due (*soit environ 75 centimes d'€ par heure pour un revenu mensuel de 3 500 €*)
- Gratuité le mercredi entre 10h30 et 12h00.

Par ailleurs, M. le Maire propose que les prix planchers et plafonds suivants soient instaurés :

- 0,10 € < périscolaire matin > 0,60 €
- 0,45 €/heure < périscolaire après-midi > 1,15 €/heure

Enfin, M. le Maire propose que les abattements suivants soient instaurés :

- -20% pour un deuxième enfant
- -10% supplémentaire par enfant supplémentaire

Avec l'instauration de ces tarifs, le montant mensuel moyen d'un enfant inscrit au périscolaire devrait s'établir autour de 30 €. Ces tarifs permettraient à la commune de bénéficier d'environ 40 000 € de recettes annuelles qui viendront compenser en partie les 90 000 € nécessaires à la mise en place de la réforme (comprenant les salaires des animateurs en particulier)

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vote les tarifs des activités périscolaires à partir du 1^{er} septembre 2014 tels que présentés ci-dessus

Vote

Pour 20

Abstention 3

Contre 0

2014-04-15

**ASSOCIATION KUNG-FU/SELF-DEFENSE –
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'association bouliacaise de Kung-fu/Self-défense a besoin de renouveler une grande partie de son matériel (sac de frappe, équipements de protection...) et sollicite la mairie pour une aide exceptionnelle de 1 000 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association bouliacaise de Kung-fu/Self-défense pour l'année 2014 d'un montant de 1 000 €

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2014-04-16

**ACQUISITION DE TERRAIN
POUR L'EURO SYMBOLIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'extrémité nord du Chemin de Laffue est un chemin communal propriété de la mairie. Dans le cadre du développement de l'urbanisation de ce secteur, il s'avère que cette voie devient trop étroite.

Ainsi, il propose d'acquérir pour l'euro symbolique une bande de terrain de 2 mètres de large pour une superficie de 130 m² auprès des propriétaires de ce foncier, M. et Mme Frémont, qui y consentent. (M. Frémont étant conseiller municipal, il se retire de la salle au moment du vote et n'y participe pas)

Où ces explications et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle évoquée ci-dessus et tout document y afférent.

Vote Pour 19 Abstention 3 Contre 0

La séance est levée à 19h40